

Annexe 2 Contributions

Montmiral le 27/11/23

SEFEN

29 NOV. 2023

Mrs les Préfets,

Je ne veux pas que la Vallée de la Fajouze soit transformée par le projet de lutte contre les inondations de l'Agglo Valence - Romans.

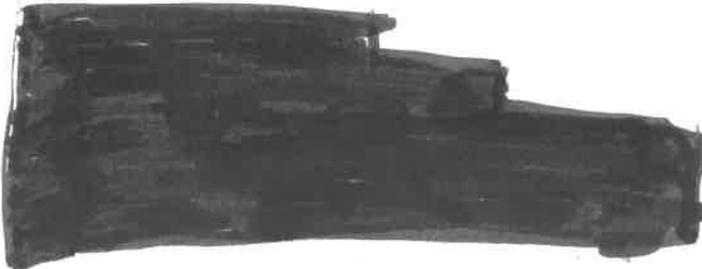
- Au nom d'hypothétiques débordements dangereux, l'Agglo Valence - Romans veut protéger les populations et entre - prises sans se soucier de notre patrimoine remarquable.
- d'habitants dangereux,
 - l'Agglo Valence - Romans
 - veut protéger les populations et entre - prises
 - sans se soucier de notre patrimoine
 - remarquable.

Sa faune, riche et multiple, doit être protégée dans la zone humide des guillemonts -

Sa flore, endémique, sauvage, ses arbres centenaires doivent être préservés.

Les 4 barrages artificiels qui vont défigurer le paysage le long de la D 125, ne sont pas admissibles, alors que cette route est classée remarquable.

Raisonnablement, Messieurs les Préfets, sauvegarder notre patrimoine, ne sont pas la solution de l'Agglo. Il existe d'autres solutions plus écologiques pour protéger la Vallée des inondations.



DROME - SDRB.

41 NOV. 2023

CONSULTATION PUBLIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA JOYEUSE

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Dans son avis

« le CNPN regrette

- que certaines solutions plus douces, fondées sur la nature, soient insuffisamment passées en revue comme autres possibilités techniques,
- qu'aucun inventaire n'ait porté sur les poissons depuis la période 2013-2016 (au-delà des cinq ans de « péremption » des inventaires à visée réglementaire), et qu'aucun inventaire n'ait été effectué pour les bryolites aquatiques,
- Plus problématique encore, aucun inventaire botanique n'a été effectué, et ce, même lors de la dernière étude d'impact. »

En ce qui concerne le défrichement et l'impact des travaux sur la zone humide le CNPN souligne : « Le dossier manque de pédagogie pour bien comprendre ces impacts bruts. Où seront les zones d'expansion de crues, où seront les barrages ? »

En ce qui concerne les mesures d'évitement le CNPN interpelle : « Le dossier manque toutefois de pédagogie pour mieux comprendre l'effet de chacune de ces mesures. On comprend que l'abandon de l'effacement des digues l'est également du fait d'enjeux liés à des caliches potentielles, mais cela n'est pas clair. Le dossier est insuffisamment précis sur ces points. »

C'est un dossier bâclé et qui ne tient pas compte de l'environnement.

Si le CNPN qui est habitué à lire et comprendre ce type de dossier qu'en est-il du citoyen lambda ?

- Quel est le véritable enjeu de Valence Romans Agglo sur ce projet ?
- 



DDT Drôme - SEFEM

29 NOV. 2023

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Le projet de l'agglomération Valence Romans concernant les aménagements de la rivière Joyeuse sont disproportionnés et destructeurs.

Il y a sur la Joyeuse de nombreuses espèces animales et végétales qui vivent déjà dans un équilibre précaire en raison du réchauffement climatique – dont nous sommes la cause et que nous ne sommes plus sensé ignorer.

- Allez-vous permettre en toute conscience la destruction de notre environnement ?

C'est de notre patrimoine dont il est question – et celui de nos enfants !

- Est ce que nos enfants ne trouveront plus que dans les livres d'images : le triton alpestre, la salamandre tachetée, l'alyte à coucheur, la rainette méridionale et le crapaud calamite... La couleuvre d'Esculape, le martin pêcheur d'Europe, l'alouette lulu, le pigeon colombin, le guépier d'Europe, la huppe fasciée et la bondrée apivore.

La loutre d'Europe et les 23 espèces de chauve-souris...

Le colopteryx méditerranéen et l'onychogomphus à pinces.

Ainsi que les nombreuses variétés d'arbres et de plantes rares et protégées.

- Allez-vous permettre en toute conscience la destruction de notre biodiversité ?

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...



DDT Drome - BEPEN

29 NOV. 2023

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Les aménagements de la rivière Joyeuse, prévu dans le dossier de Valence Romans Agglo sont un désastre environnemental et vont coûter 9 millions d'euros.

Une somme énorme pour un agriculteur qui travaille plus de 75h par semaine.

MAIS qui ressemble au montant de l'argent de poche pour l'agglo qui dépense allègrement NOTRE argent !

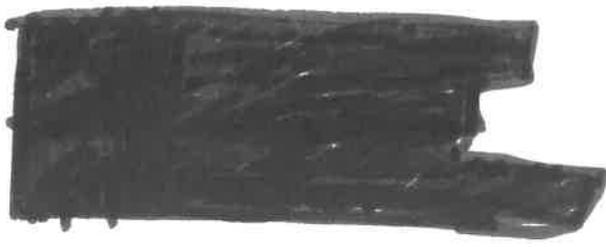
Les agriculteurs calculent chaque jour pour justifier leur moindre dépense.

Ils vont perdre leurs terres précieuses pour des montants dérisoires sachant qu'ils perdent des années de revenus.

Ils connaissent le territoire avec lequel ils travaillent depuis leur enfance. Avec des techniciens locaux, ils ont réfléchi à des propositions alternatives pour lutter contre les crues. Et comme par hasard, ces alternatives seraient bien moins coûteuses pour les finances publiques. Notre argent !

A l'heure où les hôpitaux, l'éducation, la culture manquent cruellement de moyens, nous sommes nombreux à penser que les pouvoirs publics gèrent avec peu de considération l'argent qui leur est confié.

- Allez-vous cautionner une dépense dont le montant est injustifié sans prendre en compte une proposition plus économe ?



DDT Drôme - SEFEN

21 NOV. 2023

**CONSULTATION PUBLIQUE (30 octobre au 29 novembre 2023)
SUR LE PROJET « JOYEUSE »**

À Messieurs les Préfets de la Drôme et de l'Isère,

NE VALIDEZ PAS LE PROJET ACTUEL CONCERNANT LA JOYEUSE.

Je suis convaincue qu'il est primordiale de se donner les moyens de lutter contre les crues dévastatrices. Cependant, dans ce dossier, de nombreux points ne sont pas pris en compte :

- l'avenir des agriculteurs qui exploitent ces sols
- l'arrachage de nombreux arbres en bonne santé
- 130 000 mètres cubes de déblais et remblais dont on ne maîtrise pas la provenance
- la destruction de la faune et de la flore remarquables des lieux
- les remarques de la MRAE et CNPN qui demandent des mesures de protection/compensation.

Messieurs les Préfets, comment pouvez vous vous engager sur un tel projet ?



DDT UR DROME - DDT ECR
CONSULTATION PUBLIQUE (30 octobre au 29 novembre 2023)
SUR LE PROJET « JOYEUSE »

27 NOV. 2023



À Messieurs les Préfets de la Drome et de l'Aisne.

NE VALIDEZ PAS LE PROJET ACTUEL CONCERNANT LA JOYEUSE.

A la lecture du projet d'aménagement des rives de la Joyeuse, je suis surpris par l'ampleur de la zone des travaux extrêmement conséquente et démesurée.

Je peux concevoir que le projet met en avant la sécurisation des villages parcourus par la Joyeuse. Cependant, l'aménagement et le sacrifice de la faune et de la flore en zones totalement végétalisées ne semble complètement aller à l'encontre de la préservation de l'environnement.





- Drome - SIREN -

4 / NOV. 2023

**CONSULTATION PUBLIQUE (30 octobre au 29 novembre 2023)
SUR LE PROJET « JOYEUSE »**

À Messieurs les Préfets de la Drôme et de l'Aisne,

NE VALIDEZ PAS LE PROJET ACTUEL CONCERNANT LA JOYEUSE.

Je vous avoue me mobiliser rarement pour une cause environnementale. En effet, je ne me suis jamais aussi sentie directement concernée. Ce chantier pharaonique m'interpelle ! J'aimerais que l'on m'explique le but final.

Comment détruire sciemment une flore et une faune jusque là préservées du changement climatique alors que la Joyeuse ne nous a jamais gênés ?



DDT Drome - SEFEN

29 NOV. 2023

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Les aménagements de la rivière Joyeuse, prévu dans le dossier de Valence Romans Agglo sont disproportionnés et suicidaires.

L'année 2023, avec une sécheresse exceptionnelle nous a montré les limites de notre réserve en eau et de nombreux cours d'eau ne coulaient plus. La Joyeuse, elle, a maintenu son niveau grâce à son environnement exceptionnel.

Cette nouvelle sécheresse, a permis de prendre conscience du rôle écologique majeur des retenues d'eau en rivière et de l'inanité de la politique consistant à les détruire, qui, loin de les "renaturer", ne font que les assécher avec à la clé une destruction sans précédent des milieux aquatiques.

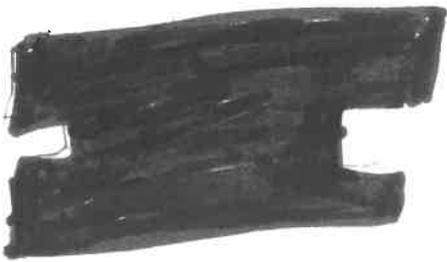
Il est prévu d'en détruire 5 sur le lit de la Joyeuse, alors que ce sont ces seuils qui alimentent les zones humides et les nappes phréatiques.

Il est suicidaire de faire des travaux d'une telle envergure sur cette petite rivière.

Certaines zones ont été classées ZNIEFF, il y a plétons d'espèces protégées, rien ne justifie de détruire cet environnement.

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...





DDT Drôme - SEFEN

29 NOV. 2023

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Les aménagements de la rivière Joyeuse, prévu dans le dossier de Valonica Romans Aggio sont disproportionnés et suicidaires.

L'année 2023, avec une sécheresse exceptionnelle nous a montré les limites de notre réserve en eau et de nombreux cours d'eau ne coulaient plus. La Joyeuse, elle, a maintenu son niveau grâce à son environnement exceptionnel.

Cette nouvelle sécheresse, a permis de prendre conscience du rôle écologique majeur des retenues d'eau en rivière et de l'innomé de la politique consistant à les détruire, qui, loin de les "renaturer", ne font que les assécher avec à la clé une destruction sans précédent des milieux aquatiques.

Il est prévu d'en détruire 5 sur le lit de la Joyeuse, alors que ce sont ces seuils qui alimentent les zones humides et les nappes phréatiques.

Il est suicidaire de faire des travaux d'une telle envergure sur cette petite rivière.

Certaines zones ont été classées ZNIEFF, il y a plétoire d'espèces protégées, rien ne justifie de détruire cet environnement.

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...





DDT Drôme - SEFEN

27 NOV. 2023

**CONSULTATION PUBLIQUE (30 octobre au 29 novembre 2023)
SUR LE PROJET « JOYEUSE »**

À Messieurs les Préfets de la Drôme et de l'Aisne.

NE VALIDEZ PAS LE PROJET ACTUEL CONCERNANT LA JOYEUSE.

C'est bien une étude officielle qui a recensé des espèces animales et végétales ayant une grande valeur patrimoniale.

Les travaux envisagés détruiront ce patrimoine ancestral.

De plus, ils auront un impact sur la sécurité des usagers de la route de Parnans.
Deux écoles primaires sont situées à Châtillon Saint Jean et une école primaire à Parnans !

Parnans le 24/11/23



CONSULTATION PUBLIQUE (30 octobre au 29 novembre 2023)

DDT Drôme - SEFEN

SUR LE PROJET « JOYEUSE »

27 NOV. 2023



À Messieurs les Préfets de la Drôme et de l'Aisne,

NE VALIDEZ PAS LE PROJET ACTUEL CONCERNANT LA JOYEUSE.

La Joyeuse a toujours été un lieu riche en plantes rares et protégées (orchidées...) avec une faune diversifiée (loutre d'Europe, rainette méridionale, guépier d'Europe, crapaud calamita...). Cette flore et cette faune contribuent à l'équilibre de l'écosystème local.

Ce projet va considérablement perturber cet équilibre et mettre à mal un milieu hautement bénéfique pour l'environnement.

Pays & 24/11/23



CONSULTATION PUBLIQUE POUR L'AMENAGEMENT DE LA JOYEUSE

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Les différentes autorités et services environnementaux émettent un avis sous réserve quant au projet présenté par Valence Romans Agglo sur la Joyeuse.

Les travaux envisagés vont fondamentalement modifier l'environnement de ce territoire, priver les agriculteurs de terrains qui produisent.

Il y a de quoi s'inquiéter pour de nombreuses espèces protégées.

Chaque jour, nous entendons parler de la disparition d'animaux et de plantes.

Chaque jour, on nous dit qu'il faut être vigilant et avoir un comportement citoyen vis à vis de l'environnement.

Et en un chantier l'agglo va faire disparaître de notre territoire plusieurs espèces !

- A quoi servent les lois si elles peuvent être contournées ?

Si toutes les personnes qui participent aux prises de décision venaient sur le terrain et écoutaient ce que les gens du territoire ont à proposer, le dossier serait sûrement différent.

Il engendrerait moins de travaux et serait financièrement moins coûteux.

Il y a beaucoup de secteurs (la santé, l'éducation, la culture...) qui auraient besoin d'argent et pour qui ce serait plus utile que dans ce projet surdimensionné.

- Nous demandons une réévaluation de ce dossier pour une meilleure prise en compte des espèces protégées et de la rivière.



21 NOV. 2023

CONSULTATION PUBLIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA JOYEUSE

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

L'agglo Valence Romans imprime de belles plaquettes sur la protection des zones humides et la protection de la biodiversité.

Qu'en est-il pour la rivière Joyeuse ?

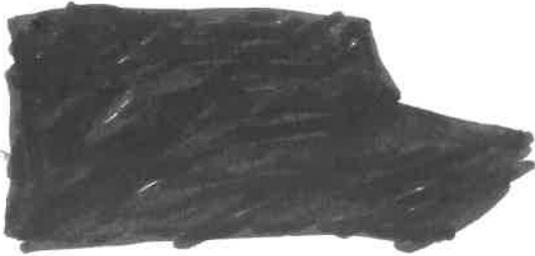
- 38 301m² de zone humide détruite et son écosystème avec (un écosystème perdu ne se retrouve jamais même si la nature continue à se montrer résiliente après les sèchages que nous lui faisons subir).
- La destruction de 33 634m² de ripisylve détruite.
- Le défrichement de 1,80 ha de berges.
- Les espèces protégées qui seront au mieux dérangées, au pire anéanties (faune... et flore, même si les études n'en parlent pas)
- 130 000 m³ de déblais et de remblais : de la terre déplacée et ramassée avec toutes les conséquences en terme de risques de transporter des espèces non désirées et de permettre aux espèces invasives déjà implantées de proliférer.

La protection de la nature est un enjeu essentiel pour notre avenir et surtout celui des générations futures.

Quand on ne sait pas, on a des excuses mais dans ce cas TOUT le monde sait que ce chantier est une grave erreur.

- Monsieur le Préfet, ASSUMEREZ-VOUS dans les années à venir les conséquences de tout ce gâchis ?





DDT Drôme - S.E.L.

29 NOV. 2023

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Valence Romans Agglo ne respecte pas :

- La déontologie : dossier sur l'environnement non fourni à la première enquête publique.
- La démocratie : pas de retours sur les questions posées par le public lors de l'enquête publique.
- Les remarques faites par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.
- Les habitants du territoire et refuse le dialogue pourtant longuement réclamé.

A l'heure où tous les curseurs sont au rouge sur la question du climat, les habitants, l'environnement et la jeunesse demandent juste du respect pour que l'avenir de nos enfants soit écologiquement viable.

- **ACCEPTEREZ VOUS d'écouter les propositions des habitants ?**

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation sans avoir entendu ce que les gens de terrain ont à vous dire...





DDT Drome - SEH...

29 NOV. 2023

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Valence Romans Agglo ne respecte pas :

- La déontologie : dossier sur l'environnement non fourni à la première enquête publique.
- La démocratie : pas de recours sur les questions posées par le public lors de l'enquête publique.
- Les remarques faites par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.
- Les habitants du territoire et refuse le dialogue pourtant longuement réclamé.

A l'heure où tous les curseurs sont au rouge sur la question du climat, les habitants, l'environnement et la jeunesse demandent juste du respect pour que l'avenir de nos enfants soit écologiquement viable.

- **ACCEPTEREZ VOUS** d'écouter les propositions des habitants ?

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation sans avoir entendu ce que les gens de terrain ont à vous dire...



6 / NOV. 2023

CONSULTATION PUBLIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA JOYEUSE

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Le projet de Valence Romans Agglo est un projet qui n'a plus de sens à l'heure actuelle et va à l'encontre de toutes les préconisations en terme d'environnement.

- Destruction d'une zone humide.
- Transport de terre d'un secteur à un autre (risque d'apport d'organismes et végétaux indésirables)
- 7 000 véhicules qui vont consommer du carburant et polluer en circulant sans compter les questions de sécurité et de dégradation des routes.
- Abattage d'arbres.
- Déplacement et destruction d'espèces protégées.

La Joyeuse est un cours d'eau qui ne présente que peu de risques de crues exceptionnelles compte tenu de son environnement. En effet elle traverse plusieurs plaines qui sont favorables à son expansion si l'on le lui permet.

Des alternatives au chantier prévu par l'agglo Valence Romans sont envisageables et auraient beaucoup moins d'impact sur le cours de la rivière et sa ripisylve.

- Ne serait-il pas possible d'étudier d'autres possibilités. Réclamées déjà lors de première enquête publique pour un coût environnemental et financier moins important ?

CONSULTATION PUBLIQUE (30 octobre au 29 novembre 2023)
DUT Drôme - SEFEN SUR LE PROJET « JOYEUSE »

21 NOV. 2023



À Messieurs les Préfets de la Drôme et de l'Isère,

NE VALIDEZ PAS LE PROJET ACTUEL CONCERNANT LA JOYEUSE.

Attirez votre attention sur les conséquences environnementales que va créer l'aménagement de la Joyeuse.

En effet, j'ai appris que 1 500 arbres endémiques de cet espace allaient être arrachés et remplacés par des espèces venues d'ailleurs.

A l'heure où les populations sont sensibilisées et chaque année, encore plus touchées par le réchauffement climatique, comment peut-on prendre de telles décisions ?





DDT DROME - SEFEN

21 NOV. 2023

CONSULTATION PUBLIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA JOYEUSE

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Le projet de l'agglo Valence Romans concernant les aménagements de la rivière Joyeuse sont disproportionnés et destructeurs.

Il y a sur la Joyeuse de nombreuses espèces animales et végétales qui vivent déjà dans un équilibre précaire en raison du réchauffement climatique – dont nous sommes la cause et que nous ne sommes plus sensé ignorer.

- Allez-vous permettre en toute conscience la destruction de notre environnement ?

C'est de notre patrimoine dont il est question - et celui de nos enfants !

- Est ce que nos enfants ne trouveront plus que dans les livres d'images : le tiffon alpestre, la salamandre tachetée, l'alyx accourcheur, la rainette méridionale et le crapaud calamite... La couleuvre d'Esculape, le martin pêcheur d'Europe, l'éclorette lulu, le pigeon colombin, le guépier d'Europe, la buppe fasciée et la bonbrée apivore.

La loutre d'Europe et les 23 espèces de chauve-souris...

Le colopteryx méditerranéen et l'onychogomphus à pinces. Et tous les autres...

Ainsi que les nombreuses variétés d'arbres et de plantes rares et protégées.

- Allez-vous permettre en toute conscience la destruction de notre biodiversité ?

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Antonia de 26/11/23





27 NOV. 2023

CONSULTATION PUBLIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA JOYEUSE

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Le projet de l'agglo Valence Romans concernant les aménagements de la rivière Joyeuse est disproportionné.

L'environnement de cette rivière peut permettre de réaliser des zones d'expansion en cas de crues déjà en amont de la zone prévue pour les casiers et d'éviter ainsi une inondation impactant les villages.

L'agglo veut éviter une hypothétique inondation dans la zone industrielle de Romans sur Isère MAIS il est étonnant de constater qu'en 2014 était construit le Parc St Paul, et qu'à ce moment-là, ce secteur devait être en zone non inondable !

L'autorisation a été donné de construire un complexe qui a transformé 27 000m² de terres agricoles en capacité d'absorber les eaux de pluie en surface bétonnée et goudronnée !

- Êtes-vous certain que c'est la rivière qui sera responsable des prochaines inondations ?

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation et STOPPEZ tous ces projets de bétonisation à outrance.

Pontaral le 24/11/21



Service d'Aménagement
27 NOV. 2023

des Travaux de la Drome

**CONSULTATION PUBLIQUE (30 octobre au 29 novembre 2023)
SUR LE PROJET « JOYEUSE »**



À Messieurs les Préfets de la Drôme et de l'Isère,

NE VALIDEZ PAS LE PROJET ACTUEL CONCERNANT LA JOYEUSE.

A la lecture du projet d'aménagement de la « Joyeuse », je suis scandalisé par l'ampleur et les conséquences environnementales des travaux qu'un tel projet engendre.

Les abords de cette rivière sont actuellement un havre de paix. Les familles ont pour habitude de s'y promener en toute quiétude. Nous n'avons jamais subi de crues importantes.

Les nombreuses espèces endémiques vont disparaître.

Comment peut-on demander une dérogation pour détruire un tel milieu et des espèces protégées ?

Philippe Reyher



Le 26/11/23

DDT Drôme - SEFEN

21 NOV. 2023

**CONSULTATION PUBLIQUE (30 octobre au 29 novembre 2023)
SUR LE PROJET « JOYEUSE »**

À Messieurs les Préfets de la Drôme et de l'Aère,

NE VALIDEZ PAS LE PROJET ACTUEL CONCERNANT LA JOYEUSE.

Je vous demande de réévaluer l'ensemble de ce dossier en prenant chaque pièce en considération.

Je suis scandalisé que l'évaluation du cabinet GERECO réalisée en 2017 ne soit pas prise en considération. Il est pourtant clair et explicite !

Le montant de 9 millions d'euros pris sur les contribuables, pour détruire un écosystème qui démontré son efficacité sur les sécheresses de 2023, grâce à ses zones humides est un scandale.



DDT - DROME - SEVERIN

4 / NOV. 2023

CONSULTATION PUBLIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA JOYEUSE

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Les aménagements de la rivière Joyeuse, prévu dans le dossier de Valence Romans Agglo sont disproportionnés et suicidaires.
L'année 2023, avec une sécheresse exceptionnelle nous a montré les limites de notre réserve en eau et de nombreux cours d'eau ne coulaient plus. La Joyeuse, elle, a maintenu son niveau grâce à son environnement exceptionnel.

Cette nouvelle sécheresse, a permis de prendre conscience du rôle écologique majeur des retenues d'eau en rivière et de l'absurdité de la politique consistant à les détruire, qui, loin de les "renaturer", ne font que les assécher avec à la clé une destruction sans précédent des milieux aquatiques.
Il est prévu d'en détruire 5 sur le lit de la Joyeuse, alors que ce sont ces seuils qui alimentent les zones humides et les nappes phréatiques.

Il est suicidaire de faire des travaux d'une telle envergure sur cette petite rivière.
Certaines zones ont été classées ZNIEFF 2, il y a un grand nombre d'espèces protégées, rien ne justifie de détruire cet environnement.

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Fontmiral le 26/11/23



Montividal le 28.11.2023

Drome - SEPA

29 NOV. 2023

Monsieur Le Préfet,

Suite au désaccord sur les travaux prévus sur la rivière Joyeuse, entre Montividal et St Paul - les Romains, je me pose beaucoup de questions, en tant que paysan retraité et ancien maire honoraire de ma commune.

En 1990 lors de travaux dans la forêt de Thivollet qui limite le département de l'Isère, pour lutter contre les incendies récurrents, nous voulions faire une réserve d'eau dans une zone humide, avec pour partenaires l'ONF. La Préfecture nous l'avait interdit, il ne fallait surtout pas toucher cette zone très privilégiée qu'est une zone humide.

Aujourd'hui, Monsieur le Préfet, vous autorisez ces mêmes travaux à Parnans, sans aucune retenue, sans tenir compte de la faune qui y réside - en particulier un couple de Loustrol - Beaucoup de plantes qui poussent dans ces lieux marécageux sont amenés à disparaître. Nous en serons le seul responsable devant les générations futures.

En tant que Maire, j'étais opposé à l'entretien
de cette rivière, donc nous avons mis en place des
équipes de nettoyage pour enlever les embâcles
qui l'obstruaient ; mais il était formellement
interdit d'arracher un arbre qui menaçait de
tomber dans le lit de la rivière, sans l'avis
des pêcheurs (de) et surtout de les policiers de la
pêche - Je suis devenu ce serais ?

Monsieur le Trézet, à l'heure où tout le monde
nous demande de protéger la nature avec des
sanctions à la clé si nous y dérogeons -

Monsieur le Trézet, êtes-vous à la merci de gens
qui sont à la solde d'entreprises de travaux
publiques, quand un responsable de l'état
devrait au premier^{plan} préserver les intérêts de tous
et surtout penser sur l'avenir -





Affaire LA JOYEUSE

DDT Drôme - SEFEN

21 NOV. 2023

Monsieur le préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation :

Valence Romani Aggio ne respecte pas :

- La déontologie : dossier sur l'environnement non fourni à la première enquête publique.
- La démocratie : pas de retours sur les questions posées par le public lors de l'enquête publique.
- Les remarques faites par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.
- Les habitants du territoire et refuse le dialogue pourtant longuement réclamé.

À l'heure où tous les curseurs sont au rouge sur la question du climat, les habitants, l'environnement et la Joyeuse demandent juste du respect pour que l'avenir de nos enfants soit écologiquement viable.

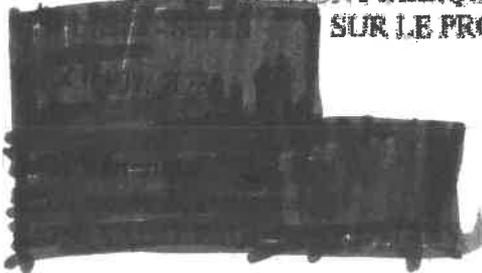
- ACCEPTEREZ VOUS d'écouter les propositions des habitants ?

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation sans avoir entendu ce que les gens de terrain ont à vous dire...

Fait à Pommans
le 25/11/2023



CONSULTATION PUBLIQUE (30 octobre au 29 novembre 2023)
SUR LE PROJET « JOYEUSE »



À Messieurs les Préfets de la Drôme et de l'Ain,

NE VALIDEZ PAS LE PROJET ACTUEL CONCERNANT LA JOYEUSE.

Je suis scandalisée par ce projet d'aménagement de la rivière Joyeuse. En effet, les travaux ne semblent pas correspondre aux besoins des habitants des environs.

Nous n'avons jamais été gênés par des crues et la Joyeuse telle qu'elle est aujourd'hui nous comble.

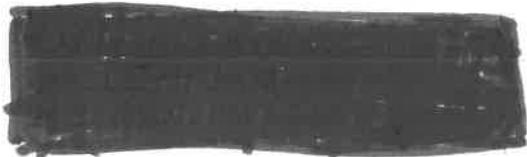
Les animaux et les plantes foisonnent et nous pensons qu'il serait dommage de les détruire. Après lecture de ce projet, nous ne voyons toujours pas l'intérêt.

SIL VOUS PLAÎT NE SIGNEZ PAS CET ARRÊTÉ.



CONSULTATION PUBLIQUE (30 octobre au 29 novembre 2023)
DDT DROME - SEHEN SUR LE PROJET « JOYEUSE »

21 NOV. 2023



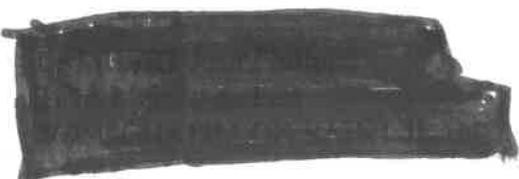
À Messieurs les Préfets de la Drôme et de l'Isère,

NE VALIDEZ PAS LE PROJET ACTUEL CONCERNANT LA JOYEUSE.

Je pense que les travaux sur la Joyeuse auront un effet catastrophique sur notre environnement. La faune et la flore vont en pâtir fortement. Il est prévu l'arrachage de nombreux arbres...remplacés par d'autres arbres non endémiques à notre région.

Ceci n'est qu'un exemple des aberrations de ces travaux. Je vous demande, Messieurs les Préfets, de ne pas approuver cet arrêté.





À Messieurs les Préfets de la Drôme et de l'Aisne,

NE VALIDEZ PAS LE PROJET ACTUEL CONCERNANT LA JOYEUSE.

Je suis inquiet à l'idée que l'on puisse bétonner à outrance un espace naturel si riche que sont les abords de la Joyeuse.

Que vont devenir les fleurs et les animaux qui foisonnent autour de cette rivière ?

Par ailleurs, des milliers de camions sont prévus pour accomplir ces travaux !
Quelle sécurité pour les habitants environnants et pour les écoliers de Parnans et de Châillon Saint Jean ?



2 / NOV. 2023

SUR LE PROJET « JOYEUSE »



À Messieurs les Préfets de la Drome et de l'Isère,

NE VALIDEZ PAS LE PROJET ACTUEL CONCERNANT LA JOYEUSE.

Je suis propriétaire de nombreuses parcelles au bord de la Joyeuse.

J'exploite ces parcelles dans le cadre de mon activité professionnelle. Je suis agriculteur sur la commune de Parnans, depuis plusieurs décennies.

L'expropriation de mes terres aura un préjudice financier important qui risque de conduire à la fin pure et simple de mon activité professionnelle.

Parnans, le 24 novembre 2023





Du Drome - SEFEN

4 NOV. 2023

**CONSULTATION PUBLIQUE (30 octobre au 29 novembre 2023)
SUR LE PROJET « JOYEUSE »**

À Messieurs les Préfets de la Drôme et de l'Isère,

NE VALIDEZ PAS LE PROJET ACTUEL CONCERNANT LA JOYEUSE.

C'est un désastre qui est prévu sur notre commune où la biodiversité était jusque là préservée.

Quel est l'intérêt de ces travaux monstrueux ?

Des tonnes de terre déplacée et remplacée par de la terre venant d'ailleurs !

L'arrachage de centaines d'arbres !

La suppression de 6 seuils !

L'élargissement du lit de la rivière !



29 NOV. 2023

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Le projet de l'agglo Valence Romans concernant les aménagements de la rivière Joyeuse sont disproportionnés et destructeurs.

Il y a sur la Joyeuse de nombreuses espèces animales et végétales qui vivent déjà dans un équilibre précaire en raison du réchauffement climatique – dont nous sommes la cause et que nous ne sommes plus sensé ignorer.

- Allez-vous permettre en toute conscience la destruction de notre environnement ?

C'est de notre patrimoine dont il est question - et celui de nos enfants !

- Est-ce que nos enfants ne trouveront plus que dans les livres d'images : le triton alpestre, la salamandre tachetée, l'alyte à osseux, la rainette méridionale et le crapaud calamite... La couleuvre d'Esculape, le martin pêcheur d'Europe, l'alouette lulu, le pigeon colombin, le guépier d'Europe, la huppe fasciée et la bondrée apivore.

La loutre d'Europe et les 23 espèces de chauve-souris...

Le colopteryx méditerranéen et l'onychogomphus à pinces.

Ainsi que les nombreuses variétés d'arbres et de plantes rares et protégées.

- Allez-vous permettre en toute conscience la destruction de notre biodiversité ?

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...


Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Les aménagements de la rivière Joyeuse, prévu dans le dossier de Valence Romans Agglo sont un désastre environnemental et vont coûter 9 millions d'euros.

Une somme énorme pour un agriculteur qui travaille plus de 75h par semaine.

MAIS qui ressemble au montant de l'argent de poche pour l'agglo qui dépense allégrement NOTRE argent !

Les agriculteurs calculent chaque jour pour justifier leur moindre dépense.

Ils vont perdre leurs terres précieuses pour des montants dérisoires sachant qu'ils perdent des années de revenus.

Ils connaissent le territoire avec lequel ils travaillent depuis leur enfance. Avec des techniciens locaux, ils ont réfléchi à des propositions alternatives pour lutter contre les crues. Et comme par hasard, ces alternatives seraient bien moins coûteuses pour les finances publiques. Notre argent !

À l'heure où les hôpitaux, l'éducation, la culture manquent cruellement de moyens, nous sommes nombreux à penser que les pouvoirs publics gèrent avec peu de considération l'argent qui leur est confié.

- Allez-vous cautionner une dépense dont le montant est injustifié sans prendre en compte une proposition plus économe ?



DDT Drôme 067418

27 NOV. 2023

CONSULTATION PUBLIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA JOYEUSE

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Les aménagements de la rivière Joyeuse, prévu dans le dossier de Valence Romans Agglo sont une catastrophe écologique.

Le dossier présenté par Romans Valence Agglo fait part d'un grand nombre d'espèces protégées pour lesquelles les 2 organismes (MRAE et CNPN) demandent des mesures de protection/compensation qui n'apparaissent pas réellement dans la réponse du pétitionnaire.

-Allez-vous signer un arrêté sur des réponses incomplètes ?

Il est prévu des travaux pharaoniques sur une zone humide alors qu'à ce jour nous savons que ces zones sont un régulateur des crues et de la sécheresse. C'est également le paradis de nombreuses espèces de la faune et de la flore dont il manque l'étude.

-Allez-vous signer un arrêté sur un dossier incomplet ?



CONSULTATION PUBLIQUE (30 octobre au 29 novembre 2023)
DDT Drôme - DDT Vaucluse
SUR LE PROJET « JOYEUSE »

21 NOV. 2023



À Messieurs les Préfets de la Drôme et de Vaucluse,

NE VALIDEZ PAS LE PROJET ACTUEL CONCERNANT LA JOYEUSE.

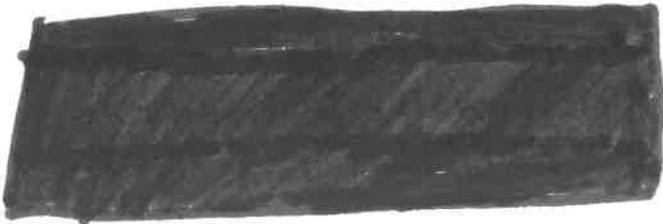
J'ai appris que d'énormes travaux allaient être effectués le long de la Joyeuse. Le but serait de prévenir des conséquences d'éventuelles crues. Jusqu'à présent, nous n'avons jamais subi d'inondations engendrées par ce ruisseau. Ces travaux me semblent donc disproportionnés par rapport aux risques encourus.

Peut-être que quelques aménagements sont nécessaires et utiles mais l'ensemble du projet reste contestable et inapproprié à l'heure du changement climatique inexorable.

Il me semble nécessaire et indispensable de conserver les zones humides en l'état.

Pourquoi engager de telles dépenses à l'heure où la question de la sauvegarde de la biodiversité est chaque jour rappelée au grand public ?





CONSULTATION PUBLIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA JOYEUSE

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Nous sommes tous convaincus qu'il est important de se donner les moyens de lutter contre les crues dévastatrices mais une réelle connaissance du territoire permet de voir que les aménagements de la rivière Joyeuse, prévu dans le dossier de Valence Romans Agglo sont une ineptie. La Joyeuse a déjà montré ses capacités en terme de débordements et tous les riverains savent comment et pourquoi cela occasionne des désagréments.

ECOUTEZ-LES !

Il y a eu, en effet, un endiguement trop important réalisé dans un temps où certaines zones n'étaient pas constructibles (*peut-être pour les rendre constructibles justement ?*)
Et maintenant que tout est bien construit, bien bétonné et bien goudronné les sources d'inondations ne viennent pas seulement des rivières.
Le Parc commercial construit à St Paul les Romans en 2014 montre bien les incohérences des dossiers puisqu'on peut supposer qu'à l'époque la crue centennale de la Joyeuse ne posait pas de problème dans la plaine entre St Paul les Romans et Romans.

Monsieur le Préfet demandez aux maires de refuser des permis de construire en zone inondable, cela ne coûtera rien à la collectivité et la question des crues sera résolue.

Les agriculteurs acceptent que leurs terres soient inondées de temps en temps (tous les 100 ans ?). Ils ont des propositions pour aménager la rivière contre les crues sans toucher aux zones humides et sans détruire les espèces protégées qui s'y abritent.

ECOUTEZ-LES !





Handwritten notes: "V. B." and "→ PMA -"

D.D.T.
Service eaux forêts et espace naturel
Pole milieu aquatique
4 place Laennec
26000 VALENCE

Parnans le 17 novembre 2023

Objet : Projet Joyeuse

Messieurs,

Nous ne sommes pas contre un aménagement de la rivière « La Joyeuse » sur notre commune de Parnans, mais nous ne comprenons pas le projet de la Grande Agglo, il est d'une trop grande envergure. Une trop grande superficie de terrains est concernée, certains poissons sont dépossédés de plusieurs hectares.

De plus, la Grande Agglo a imposé ce projet avec grandes maladroresses :

- Erreur sur les numéros de parcelles,
- Contact irrespectueux avec les propriétaires,
- Annonces faites pour un remembrement sur les petites parcelles, démenties ultérieurement,
- Courriers des propriétaires adressés à la G.A. restés sans réponse,
- Indemnités basées uniquement sur des terres cultivées (0.50 euro le m2) sans tenir compte des cultures en vergers.

Après moult discussions et désaccords, la Grande Agglo a mandaté une personne de la chambre de l'agriculture qui a reconnu que la grande partie des terrains étaient des vergers et notamment des noyers sous l'appellation « Noyx de Grenoble » et que la valeur était bien plus importante que celle proposée.

Plus de réponse de la part de la Grande Agglo pendant des années.

Le projet a dû évoluer, mais rien n'a été dit aux propriétaires. La Grande Agglo manque de transparence, n'est pas claire. Elle nous met sous le fait accompli.

Mec, nous avons reçu un courrier recommandé, nous notifiant un arrêté de cessibilité, sans autre précision.

Devons-nous en conclure que nous serons expropriés ? Quand ? Comment ? A quel tarif ?

Encore une fois la Grande Agglo nous envoie un courrier incomplet, incompréhensible.

De plus, le tribunal n'a pas encore rendu son verdict sur les zones humides.

Nous sommes inquiets sur les agissements de la grande Agglo.

Elle ne peut déjà pas gérer les terrains qu'elle a en charge.

- En 2019, la commune de Parnans a subi des gros dégâts à la suite d'un important orage de grêle, rafales de vent, la neige plus tard.
Rien n'a été fait pour dégager la rivière, tout est resté en l'état : branches cassées,
- Le lagunage n'a pas été entretenu, un petit canal le jouxtant n'est pas purgé, des arbres poussent à l'intérieur.
- Les bordures des chemins ont été fauchées qu'une fois dans l'année, alors que des campagnes contre l'ambrosie ont été divulguées.

Comprenez notre désarroi, notre appréhension vis-à-vis de la Grande Agglo., nous ne faisons plus confiance.

- Combien a coûté les études de ce projet ?
- Combien de cabinets ont-ils été mandatés ?

Ces coûts financiers, c'est l'argent du contribuable. Ne pourrait-on pas l'engager dans des domaines qui en ont plus besoin ?

Nous vous prions d'agréer, Messieurs nos sincères salutations



4, place Laennec
26000 VALENCE
Tél. : 04 26 60 80 00
Mél. : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr



28 Novembre 2023

DDT Drome - SEFEN

29 NOV. 2023

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Valence Romaric Aggio ne respecte pas :

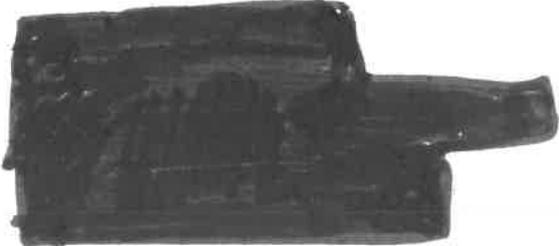
- La déontologie : dossier sur l'environnement non fourni à la première enquête publique.
- La démocratie : pas de retours sur les questions posées par le public lors de l'enquête publique.
- Les remarques faites par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.
- Les habitants du territoire et refuse le dialogue pourtant longuement réclamé.

A l'heure où tous les curseurs sont au rouge sur la question du climat, les habitants, l'environnement et la jeunesse demandent juste du respect pour que l'avenir de nos enfants soit écologiquement viable.

- ACCEPTEREZ VOUS d'écouter les propositions des habitants ?

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation sans avoir entendu ce que les gens de terrain ont à vous dire...





DDT Drôme - SEPEL,

29 NOV. 2023

le 27 Novembre 2023

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Les aménagements de la rivière Joyeuse, prévu dans le dossier de Valence Romans Agglo sont un désastre environnemental et vont coûter 9 millions d'euros.

Une somme énorme pour un agriculteur qui travaille plus de 75h par semaine.

MAIS qui ressemble au montant de l'argent de poche pour l'agglo qui dépense allègrement NOTRE argent !

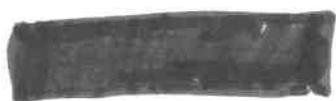
Les agriculteurs calculent chaque jour pour justifier leur moindre dépense.

Ils vont perdre leurs terres précieuses pour des montants dérisoires sachant qu'ils perdent des années de revenus.

Ils connaissent le territoire avec lequel ils travaillent depuis leur enfance. Avec des techniciens locaux, ils ont réfléchi à des propositions alternatives pour lutter contre les crues. Et comme par hasard, ces alternatives seraient bien moins coûteuses pour les finances publiques. Notre argent !

A l'heure où les hôpitaux, l'éducation, la culture manquent cruellement de moyens, nous sommes nombreux à penser que les pouvoirs publics gèrent avec peu de considération l'argent qui leur est confié.

- Allez-vous cautionner une dépense dont le montant est injustifié sans prendre en compte une proposition plus économe ?



La Joyeuse, un ruisseau joyeux

C'est une petite rivière qui traverse 4 communes de la Drôme des collines : Montmiral, Pamans, Chabillon-St-Jean, St-Paul-Les-Romans et 1 commune de l'Isère : St-Lettier avant de se jeter dans l'Isère à Romans.

En 2022 malgré la sécheresse avérée de nombreux cours d'eau, la Joyeuse a continué de couler, probablement en raison des arbres qui bordent son lit sur une grande partie du linéaire.

Elle a conservé son aspect naturel offrant le couvert à de nombreuses espèces tant floristiques que faunistiques avec trois zones humides.

C'est de notre patrimoine dont il est question (et celui de nos enfants) !

Une étude du cabinet GEREKO réalisée depuis 2017 et rendue en janvier 2020 recense des espèces protégées, ayant une valeur patrimoniale :

- * le triton alpeâtre, la salamandre tachetée, l'alyte accoucheur, la rainette méridionale et le crapaud calamite...

le mode de vie des amphibiens, migrations, zones de ponte et hivernage entre autre, nécessite un environnement qui existe le long de la Joyeuse en raison de son côté sauvage.

- * Plusieurs espèces de reptiles sont également présentes dont la couleuvre d'Esculape qui trouvent aux abords de la rivière les conditions nécessaires à leur survie.

- * six espèces d'oiseaux parmi les nombreuses préservées sont d'intérêt patrimonial et inscrites sur la liste des espèces vulnérables donc à protéger : le martin pêcheur d'Europe, l'alouette lulu, le pigeon colombin, le guépier d'Europe, la huppe fasciée et la bondrée apivore.

Le cours de la Joyeuse et sa ripisylve assurent un espace propice à la nidification de ces espèces.

- * La loutre d'Europe a été observée. Selon l'étude, la présence d'autres mammifères est possible tel le muscardin qui affectionne les milieux boisés et les fourrés et le castor d'Eurasie sur la Joyeuse aval à la confluence avec l'Isère.

- * 2 espèces d'odonates d'intérêt patrimonial ont été observées : le calopteryx méditerranéen et l'onychogomphus à pincées. L'étude GEREKO juge que les berges de la Joyeuse constitue un environnement favorable : végétation rhuldra variée en terme de strates, d'essences, d'alternance de secteurs lumineux et ombragés et bonne qualité des eaux et estime qu'une trentaine d'espèces est présente le long de la rivière. (étude réalisée selon un calendrier ne permettant pas de recenser avec précision ces espèces.

- * L'inventaire de la flore sera plus précise avec l'étude menée actuellement par l'agglo à la demande du tribunal administratif de Grenoble. Nous savons déjà que les zones humides abritent des variétés de plantes rares et protégées.

Cette nouvelle étude a été demandée par le DDT (réalisée par le cabinet Naturea entre avril 2022 et mars 2023). Elle fait apparaître de nombreuses espèces protégées supplémentaires à enjeux très forts notamment 23 à 24 espèces de chiroptères, 7 de mammifères dont la loutre d'Europe, et d'autres espèces à enjeux modérés.

(issu Dossier NRAE Mission régionale d'autorité environnementale – 12002023)

Zones humides en danger, la Joyeuse se défend.

Le projet de l'agglomération Valence-Romans : des travaux démesurés sont envisagés pour lutter contre les inondations. Une intention louable mais qui n'est pas en phase avec les réalités du terrain et l'enjeu environnemental.

- Arrachage de 1500 arbres (replantation d'espèces étrangères)
- Suppression de 6 seuils (petites cascades) = abaissement du niveau de l'eau
- Création de casiers de stockage* des eaux sur 21 ha de terrain sur la zone humide des Guilhormonts classée ZNIEF 2. = destruction de la zone humide et de l'habitat d'espèces protégées
- 130 000 m³ de terre déplacée et remplacée par de la terre venant d'ailleurs = plus de 3000 camions qui vont circuler entre St Lattier et Faramans - Risque d'apport végétal inadaptés
- Élargissement du lit de la rivière = abaissement du niveau de l'eau (ou perte de la rivière ?)

* Les casiers sont constitués de 4 digues de respectivement 285,50 – 347,50 – 383,50 et 375 mètres de long et d'une hauteur de 3 à 4 mètres. La largeur sera selon les digues de 14 à 17 mètres à la base et de 3 mètres en haut.

Ce projet aura un coût environnemental très élevé. L'abattage et l'essouchage des arbres, les transferts de terre, les travaux de bétonnage pour endiguer vont détruire l'habitat d'espèces protégées, certaines inscrites à l'annexe IV de la directive Faune-Flore, qui liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent d'être strictement protégées.

Il faut savoir que ces espèces, notamment les amphibiens et les reptiles possèdent une faible capacité de déplacement et que les pressions anthropiques qui s'exercent autour de leur site sont préjudiciables. Elles vont donc disparaître !

Et un coût financier évalué par l'agglomération en 2018 à 6 millions d'euros

A ce coût prévisionnel il faudra ajouter les études venues doubler des études existantes, les études qui n'avaient pas été réalisées (ou qui remplacent des études cachées?), les embauches de personnel spécialisé pour le suivi administratif et technique du projet et de sa réalisation, pour exproprier les agriculteurs de leurs terrains, les frais de bureaux, les surcoûts de travaux incontournables.

- Coût final probable : 9 millions d'euros

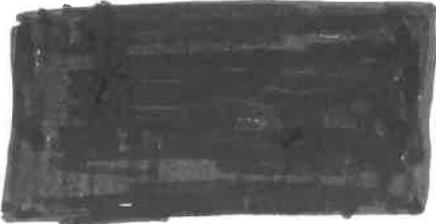
Une association pour la défense d'un patrimoine commun.

L'association pour la Joyeuse a été créée en 2018.

Son objet est de défendre ses adhérents qui ne veulent pas vendre leurs terres concernées, qui souhaitent conserver leur droit de propriétaire et de riverain, et des défenseurs du patrimoine naturel commun.

Elle compte actuellement une centaine d'adhérents et de nombreux soutiens dans la société civile.

Une action en justice est intentée auprès du tribunal administratif de Grenoble depuis 2019



DDT Drôme - SEFEN

21 NOV. 2023

CONSULTATION PUBLIQUE POUR L'AMENAGEMENT DE LA JOYEUSE

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Vous êtes arrivé dans la Drôme, fin septembre. Moins de 2 mois après vous avez signé l'arrêté d'expropriation des tous les riverains de la Joyeuse.

- Quelle connaissance de ce territoire aviez-vous pour précipiter une telle décision ?

Sans venir sur le terrain, sans rencontrer les opposants qui avaient pourtant sollicité un rendez-vous par lettre recommandée avec accusé de réception.
La lettre s'est égarée... Étrange hasard !

- Connaissez-vous la situation des agriculteurs qui travaillent sur ce territoire ?

A cause de cet arrêté que vous avez signé dans la précipitation, ils vont perdre des terrains qui sont leur outil de travail. C'est à dire que c'est grâce à ces terrains qu'ils peuvent vivre.

Vous ne devez pas ignorer que les agriculteurs sont dans de grandes difficultés, la MSA fait état, pour l'année 2019, de 2 suicides par jour dans le milieu agricole.

Ces agriculteurs sont là depuis toujours, leurs parents avant eux et ils connaissent parfaitement la rivière et ses comportements. Elle est un partenaire essentiel en favorisant un écosystème favorable. Ils ont des propositions alternatives à ces travaux démesurés et dévastateurs. Des propositions économes et qui impacteraient bien moins l'environnement.

- Monsieur le Préfet, prenez le temps d'écouter avant de signer.





DDT Drôme - SEFEN

21 NOV. 2023

CONSULTATION PUBLIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA JOYEUSE

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Il existe sur ce territoire 3 zones humides que l'agglomération Valence Romans souhaite acquérir pour les entretenir.

Dans un premier temps, il serait bien que l'agglomération entretienne ce qui lui appartient déjà.

Ensuite, l'entretien d'une zone humide ne consiste pas à y construire des « casiers de stockage », et pour ce faire, de détruire un environnement propice à la biodiversité et un paysage rural et typique où se mêlent culture et nature.

La MRAE souligne en page 6 que « l'enjeu paysager du projet n'est pas qualifié ni traité dans le dossier ».

- Cautionnez-vous un projet dont le dossier est incomplet ?
- Y aurait-il 2 poids 2 mesures entre les porteurs de projets ?

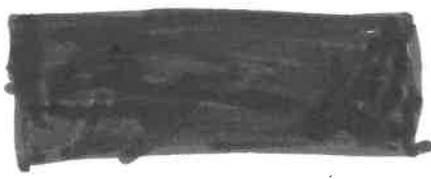
Dans les réponses apportées par l'agglomération, il est fait part de la présence d'un écologue MAIS quelles seront ses marges de manœuvres ?

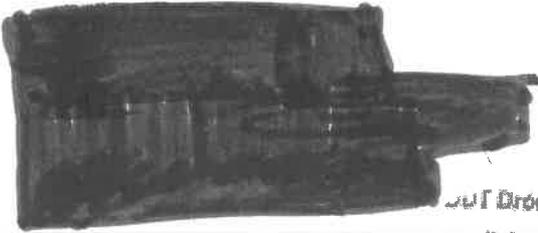
- Qui peut croire qu'un expert restera à proximité du chantier et sera en position d'arrêter les travaux pour protéger un animal ou une plante ?

Ce dossier laisse beaucoup de doutes et d'inquiétudes sur des points importants sur le plan environnemental.

Le coût financier a déjà été révélez, combien coûtera ce projet aux contribuables à la fin des travaux ?

A Parnans le 24/11/23





Affaire LA JOYEUSE

DDT Drôme - DDT 26

27 NOV. 2023

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Les aménagements de la rivière Joyeuse, prévu dans le dossier de Valence Romans Agglo sont disproportionnés et suicidaires.

L'année 2023, avec une sécheresse exceptionnelle nous a montré les limites de notre réserve en eau et de nombreux cours d'eau ne coulaient plus. La Joyeuse, elle, a maintenu son niveau grâce à son environnement exceptionnel. Cette nouvelle sécheresse, a permis de prendre conscience du rôle écologique majeur des retenues d'eau en rivière et de l'insanité de la politique consistant à les détruire, qui, loin de les "renaturer", ne font que les assécher avec à la clé une destruction sans précédent des milieux aquatiques.

Il est prévu d'en détruire 3 sur le lit de la Joyeuse, alors que ce sont ces seuils qui alimentent les zones humides et les nappes phréatiques.

Il est suicidaire de faire des travaux d'une telle envergure sur cette petite rivière.

Certaines zones ont été classées ZNIEFF, il y a présence d'espèces protégées, rien ne justifie de détruire cet environnement. Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Fait à Paris
le 25.11.2023





27 NOV. 2023

**CONSULTATION PUBLIQUE (30 octobre au 29 novembre 2023)
SUR LE PROJET « JOYEUSE »**

À Messieurs les Préfets de la Drôme et de l'Ardèche,

NE VALIDEZ PAS LE PROJET ACTUEL CONCERNANT LA JOYEUSE.

Le projet d'élargissement du lit de la Joyeuse m'interpelle. En effet, cela va provoquer un abaissement du niveau de l'eau ou pire peut-être la perte de notre précieuse rivière.

Je vous demande de stopper ce projet !





27 NOV. 2023

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Le projet de l'agglo Valence Romans concernant les aménagements de la rivière Joyeuse sont disproportionnés et destructeurs.

Il y a sur la Joyeuse de nombreuses espèces animales et végétales qui vivent déjà dans un équilibre précaire en raison du réchauffement climatique - dont nous sommes la cause et que nous ne sommes plus sensé ignorer.

- Allez-vous permettre en toute conscience la destruction de notre environnement ? C'est de notre patrimoine dont il est question - et celui de nos enfants !

- Est ce que nos enfants ne trouveront plus que dans les livres d'images : le triton alpestre, la salamandre tachetée, l'ahye accoucheur, la rainette méridionale et le crapaud calamite... La couleuvre d'Esculape, le martin pêcheur d'Europe, l'afouette lulu, le pigeon colombin, le guêpier d'Europe, la huppe fasciée et la bondrée apivore.

La loutre d'Europe et les 23 espèces de chauve-souris...

Le calopteryx méditerranéen et l'omyzogomphus à pinces.

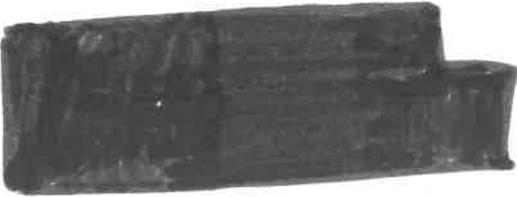
Ainsi que les nombreuses variétés d'arbres et de plantes rares et protégées.

- Allez-vous permettre en toute conscience la destruction de notre biodiversité?

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Valérie P...
du 25/11/2023





DDT Drôme - SEFEM

4 / NOV. 2023

**CONSULTATION PUBLIQUE (30 octobre au 29 novembre 2023)
SUR LE PROJET « JOYEUSE »**

À Messieurs les Préfets de la Drôme et de l'Isère,

NE VALIDEZ PAS LE PROJET ACTUEL CONCERNANT LA JOYEUSE.

Avez-vous conscience, Messieurs les Préfets de la Drôme et de l'Isère, du coût environnemental d'un tel projet ?

Il est prévu des travaux de bétonnage dans un espace riche en espèces animales et végétales. Les espaces de vie de celles-ci vont être détruits ! Sans compter le coût financier !

Je vous demande de ne pas signer cet arrêté !

DDT DROME

SUR LE PROJET « JOYEUSE »

2 / NOV. 2023

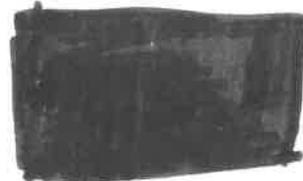


À Messieurs les Préfets de la Drôme et de l'Isère,

NE VALIDEZ PAS LE PROJET ACTUEL CONCERNANT LA JOYEUSE.

Des travaux sont envisagés sur notre rivière la Joyeuse. Je suis catastrophé à l'idée du passage incessant de milliers de camions (pendant deux ans minimum) sur la route de Parnans.

Cela aura une grosse incidence sur la sécurité. En effet, de nombreux cyclistes, automobilistes et randonneurs traversent cette zone chaque jour.





DDT Drôme - DDT Isère

27 NOV. 2023

**CONSULTATION PUBLIQUE (30 octobre au 29 novembre 2023)
SUR LE PROJET « JOYEUSE »**

À Messieurs les Préfets de la Drôme et de l'Isère,

NE VALIDEZ PAS LE PROJET ACTUEL CONCERNANT LA JOYEUSE.

Ce projet ne me semble pas correspondre aux priorités écologiques actuelles. Je suis effarée à l'idée de la destruction de zones humides jusque là préservées.

La joyeuse ne nous pose aucun problème actuellement.

Pourquoi détruire des petites cascades ?

Pourquoi arracher des centaines d'arbres ?



DDT Drôme - SEFEM

4 NOV. 2023

**CONSULTATION PUBLIQUE (30 octobre au 29 novembre 2023)
SUR LE PROJET « JOYEUSE »**

À Messieurs les Préfets de la Drôme et de l'Isère,

NE VALIDEZ PAS LE PROJET ACTUEL CONCERNANT LA JOYEUSE.

J'apprends la destruction de zones humides existantes près de la Joyeuse.
Comment peut-on prévoir un tel projet en période de réchauffement climatique ?

CONSULTATION PUBLIQUE (30 octobre au 29 novembre 2023)
DDT Drôme - SEFEM SUR LE PROJET « JOYEUSE »

27 NOV. 2023



À Messieurs les Préfets de la Drôme et de l'Isère,

NE VALIDEZ PAS LE PROJET ACTUEL CONCERNANT LA JOYEUSE.

Voilà 5 ans que l'association la Joyeuse essaie de démontrer les aberrations du projet d'aménagement de la rivière. Comment ne pas comprendre l'impact écologique, esthétique et économique de tels travaux ?

Je vous demande Messieurs les Préfets de ne pas signer cet arrêté.





21 NOV. 2023

**CONSULTATION PUBLIQUE (30 octobre au 29 novembre 2023)
SUR LE PROJET « JOYEUSE »**

À Messieurs les Préfets de la Drôme et de l'Isère,

NE VALIDEZ PAS LE PROJET ACTUEL CONCERNANT LA JOYEUSE.

Je me sens obligé de contester le projet d'aménagement le long de la rivière « la Joyeuse ».

Les travaux prévus sont pharaoniques. Leur impact sur l'environnement est terrifiant.

Vous n'êtes pas sans savoir que ce lieu est riche en espèces animales et florales rares et/ou protégées.

Je me questionne sur le but de ces travaux.

Est-ce vraiment une improbable crue de notre petite rivière qui motive les initiateurs de cet aménagement au prix exorbitant ?



CONSULTATION PUBLIQUE (L. 125 2001)
"LA JOYEUSE"

NOM :

Prénom :

à DDT Drôme - SEFEN

7 NOV. 2023

Messieurs les Préfets de Drôme et d'Isère,

Ne serait-il pas possible de garder
quelques endroits privilégiés où la
nature, la faune, la flore suivent
à l'évolution normalement ???

Ces travaux ne sont pas justifiés
et très onéreux par rapport
au résultat recherché.

Ils sont aussi privés certains de
leur outil de travail.

Ne serait-il pas plus judicieux
d'envisager un bon nettoyage et
entretien (régulier) de cette petite
rivière.

(Plutôt que ne pas employer des personnes
condamnées à des
travaux d'intérêt général)

PARNANS le 25/11/2023

signature

Participation du public projet d'aménagement de la Joyeuse :

Accès au dossier et participation par voie électronique difficile pour ceux qui n'ont pas ou ne maîtrisent pas ce mode de communication.

Comment peut-on faire des travaux en zones humides protégées (comme leur faune et leur flore) par la loi et obtenir une dérogation à cette protection ?

Ignorance des avis réservés de la MRAE et du CNPN

En cas de destruction, les surfaces concernées doivent être compensées à 200 % mais la compensation avec des surfaces en bord de rivière (toujours pas en propriété de l'Agglo, maître d'ouvrage) qui sont des surfaces cultivées ou plantées (noyeraies) et ne sauraient donc être reconsidérées comme zone humide.

Dossier initial comportant de nombreuses erreurs, irrégularités ou omissions :

- Travaux réalisés avant l'enquête publique pour des montants conséquents (passage sous la voie ferrée)
 - Lors de l'enquête publique non pris en compte par le commissaire enquêteur dans son rapport des nombreuses suggestions ou questions posées par les participants.
 - Débit de la rivière estimé par comparaison avec celui de la Savasse aux caractéristiques très différentes de la Joyeuse et cela fait de station de comptage opérationnelle début 2018 => capacité de la rivière dans la traversée de St Paul et calibrages du canal de dérivation et des bassins de rétention.
 - Omission de la présence de loutres depuis plus de 10 ans.
 - Que faire des déblais issus du creusement du canal de dérivation impliquant un fort trafic de poids lourds = utilisation pour l'édification des digues des bassins ? = fortes nuisances et dégâts à prévoir sur une route remarquable avec présence de nombreux cyclistes.
 - Que se passe-t-il en cas de rupture des digues après fortes précipitations ?

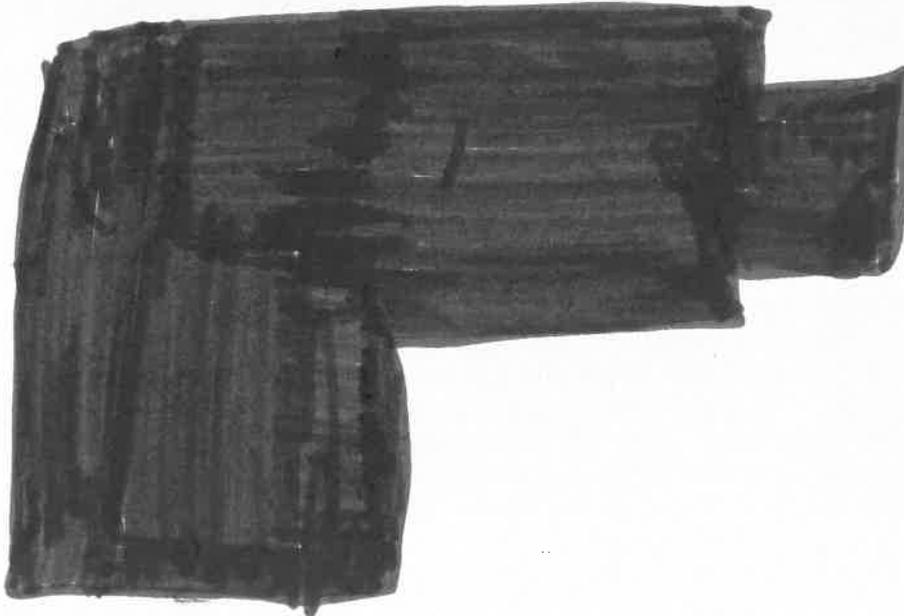
- Destruction des seuils en vertu d'arguments discutables, seuils sans grande incidence sur les risques d'inondations en aval.

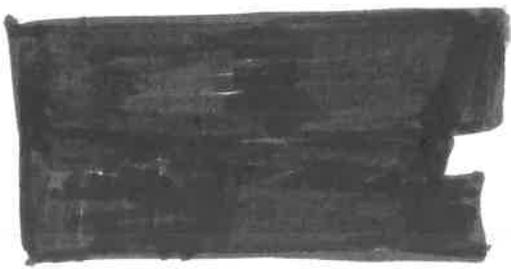
- Imputation à la Joyeuse de dégâts issus des écoulements d'eaux en provenance des coteaux (exemple septembre 2008) entre St Lattier et Génissieux.

- Et pourtant Gestion des eaux de pluie maintenant à charge des communautés de communes.

- Arrêté de cessibilité déjà publié alors que la déclaration DUP n'est pas encore confirmée par le Tribunal ni prorogée

En conséquence, projet à différer et revoir dans son intégralité





DDT Drome - SEFEM

27 NOV. 2023

CONSULTATION PUBLIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA JOYEUSE

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Valence Romans Agglo ne respecte pas :

- La déontologie : dossier sur l'environnement non fourni à la première enquête publique.
- La démocratie : pas de retours sur les questions posées par le public lors de la première enquête publique.
- Les remarques faites par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et le Conseil National pour la Nature.
- Les habitants du territoire et refuse le dialogue pourtant longuement réclamé.

A l'heure où tous les curseurs sont au rouge sur la question du climat, les habitants, l'environnement et la Joyeuse demandent juste du respect pour que l'avenir de nos enfants soit écologiquement viable.

- ACCEPTEREZ VOUS d'écouter les propositions des habitants ?

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation sans avoir entendu ce que les gens de terrain ont à vous dire...



Je 24/11/2023

27 NOV. 2023

CONSULTATION PUBLIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA JOYEUSE

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Les aménagements de la rivière Joyeuse, prévus dans le dossier de Valence Romans Agglo sont un désastre environnemental et vont coûter 9 millions d'euroe.

Une somme énorme pour un agriculteur qui travaille plus de 75h par semaine et qui gagne à peine de quoi vivre.

MAIS qui est une bagatelle pour l'agglo qui dépense allégrement NOTRE argent !

Les agriculteurs calculent chaque jour pour justifier leur moindre dépense.

Ils vont perdre leurs terres précieuses pour des montants dérisoires sachant qu'ils perdront ensuite des années de revenus.

Ils connaissent le territoire avec lequel ils travaillent depuis leur enfance.

Avec des techniciens locaux, ils ont réfléchi à des propositions alternatives pour lutter contre les crues. Et comme par hasard, ces alternatives seraient bien moins coûteuses pour les finances publiques. Notre argent !

A l'heure où les hôpitaux, l'éducation, la culture manquent cruellement de moyens, nous sommes nombreux à penser que les pouvoirs publics gèrent avec peu de considération l'argent qui leur est confié.

- Allez-vous, Monsieur le Préfet, cautionner une dépense dont le montant est injustifié sans prendre en compte une proposition plus économe ?



DDT Drôme - SEFEN

21 NOV. 2023

CONSULTATION PUBLIQUE POUR L'AMENAGEMENT DE LA JOYEUSE

Monsieur le Préfet, ne signez pas l'arrêté de dérogation.

Entre Parnans et Chatillon et Joan, il est prévu de construire 4 barrages de 350 à 400m de long qui seront de 14 à 17m de large à leur base et d'une hauteur de 3 à 4m.

Ces barrages vont remplacer un paysage qui se partage entre des terres agricoles (maraîchage et noyerales) et la ripisylve plus naturelle et d'autre part une zone humide riche en biodiversité.

Pour la réalisation de ce chantier il y aura l'arrachage de plusieurs centaines d'arbres et des milliers de mètres cubes de terre seront déplacés.

Au-delà du désastre écologique sur la zone concernée, ce sont environ 7000 camions qui vont circuler sur nos petites routes.

- Comment allez-vous assurer la sécurité des usagers et des nombreux cyclistes et randonneurs qui utilisent quotidiennement car elle sont classées « Routes remarquables » ?

Le coût d'entretien / réparation de la route, induit par cette circulation, n'est pas pris en compte mais sera important.

Valence Romans Agglo ne précise pas comment sera requalifié ce secteur des barrages.

Un dossier qui laisse à désirer (page 7 du dossier MRAE : « Si le dossier apparaît complet à l'exception des annexes non fournies, il est toutefois présenté de manière assez confuse... ce qui nécessiterait pour une meilleure appréhension du dossier par le public, une reprise du plan du dossier sur la forme ».

Si c'était une association ou un particulier, on exigerait que le dossier soit refait et les annexes fournies avant de leur accorder une autorisation...

Monsieur le Préfet, par respect pour les citoyens, EXIGEZ UN DOSSIER CLAIR ET COMPLET avant de signer la dérogation qui engage l'avenir de toute une région.

Charlotte Lucheron le 21/11/2023



DE LA JOYEUSE

Consultation du public au sujet du projet d'aménagement de la Joyeuse
porté par ROVALGLO

Et pourquoi,

- avec le changement climatique le contraste entre les saisons s'accroît-il, printemps et été, saisons sèches et de plus en plus chaudes, automne et hiver, saisons des pluies avec de violents phénomènes orageux,
- le châtaignier espèce emblématique de la Drôme des Collines forestière, sèche-t-il, meure, et disparaît peu à peu du paysage,
- l'eau ruisselle-t-elle des cotaux jusqu'en zone industrielle, et même paraît-elle jusqu'en pleine ville ?

Serait-ce,

- parce que les humains ne perçoivent pas ou ne veulent pas, voir les changements climatiques en œuvre, abandonner les énergies fossiles, respecter le ZAN et arrêter d'empiermer, bétonner, goudronner, c'est-à-dire imperméabiliser sans mesure les sols,
- parce qu'ils ont oublié ou négligé les réalisations de leurs ancêtres au cours des siècles passés, et notamment les maillages, de buies, de mères d'eau, de canaux d'irrigation ou biets d'anciens moulins, avec leurs chaussées et non pas seuils, dérivant une partie du débit de la rivière, de serves ou sacs collinaires, et leurs drainages,
- parce qu'ils méconnaissent, l'agriculture de conservation des sols, la sylviculture mélangée à couvert continu ?

Mais si nous ne changeons pas nos comportements, à quoi cela servira-t-il,

- de reméandrer ou reprofiler le lit de la Joyeuse,
- de creuser un chenal de 2 m de profondeur, 11 m de largeur, sur 2 km de longueur,
- d'installer de nouvelles digues de 1 m de hauteur en travers de la vallée de la Joyeuse,
- de transporter des milliers de m³ de terre ?

Faudra-t-il dans les prochaines décennies, lorsque le climat aura encore changé, rehausser tous ces ouvrages de 1 à 2 m ?

Est-ce uniquement pour faire travailler quelques bureaux d'étude, les entreprises du BTP, et contribuer au PIB ?

Je suis défavorable au projet porté par ROVALGLO depuis les début des années 2010.

Saint Paul, comme tous les villages alentour, tire sa richesse de celle de ses sols ; il convient donc de les préserver plutôt que de les artificialiser.

Ce n'est pas la pluie qui tombe au droit du lit mineur qui provoque des inondations mais bien plutôt celle qui ruisselle sur l'ensemble du bassin versant. Ainsi pour lutter contre les risques d'inondation qui peuvent les menacer, c'est aussi aux zones urbanisées à s'adapter, à corriger les erreurs du passé, et non pas seulement aux zones agricoles à les supporter.

La minutieuse étude environnementale présentée dans le porté à connaissance met en évidence,

- la richesse de la faune et de la flore présentes actuellement dans la rivière et sur la ripisylve,
- les délais pouvant atteindre plusieurs décennies pour rétablir cette biodiversité après réalisation des travaux de génie civil prônés par ROVALGLO.

Le coût global qui devra être supporté par tous les citoyens aurait dû être rappelé dans le porté à connaissance, et ce n'est pas le cas.

En conclusion, pour coordonner, pour réussir l'aménagement territorial ce n'est pas de croissance dont nous avons besoin, mais de développement.

Alors comme l'écrit Jean Marc JANCOVICI dans le PTEF je crois qu'il faut savoir abandonner un projet obsolète, qui ne traite pas des problèmes de fond, et c'est ce que je demande à ROVALGLO.

A Saint Paul [REDACTED] 21 novembre 2023

LEXIQUE

Croissance

Augmentation des dimensions de l'individu, ou de l'activité économique.

Développement

Création de nouveaux organes ou de nouvelles fonctions, après la naissance ou la germination, et avant les phases, de croissance, de maturité, puis de sénescence.

Agriculture de conservation des sols

Système cultural favorisant la réduction du retournement des sols, le maintien d'une couverture permanente, l'allongement des rotations.

Sylviculture mélangée à couvert continu

Traitement des forêts en futaies irrégulières, avec des arbres de toutes espèces, toutes classes d'âges, pour tous usages, sans coupes rases.

Mère d'eau

Chemin de terre descendant du coteau dans le prolongement des combes ou ravins, bordé d'arbres, destiné à canaliser l'eau de ruissellement jusqu'à ce qu'elle ait percolée, que les alluvions s'y soient déposés, en protégeant de fensablement les terres alentour. La mère d'eau se rehausse au fil des événements orageux et doit donc être curée périodiquement. Elle ne doit jamais être goudronnée comme malheureusement cela a été fait beaucoup trop souvent à Mours, Châtillon, Peroux, ...

Chaussée (et non pas seuil, ni barrage, ni chute, ni prise d'eau, ni déversoir ...)

Ouvrage servant à acheminer l'eau vers un moulin ou une usine hydraulique,

- construit en terre et en pierres dans notre région de façon, à résister aux crues et à en faciliter le passage, à briser la dynamique de l'érosion et des inondations,
- avec en amont un remous ou étendue d'eau d'épaisseur variable, zone humide d'importance essentielle pour le maintien, de la biodiversité, de la nappe alluviale latérale,

Quand l'eau ne coule plus, ce n'est pas la chaussée qui la retient toute, c'est tout simplement qu'il n'y a plus d'eau dans la rivière.

Confirmez Le site des rivières chroniques hebdomadaire par JPM AZEMA dans le Bulletin d'Exploitation d'Avril à septembre 2021

PTEF

Plan de transformation de l'économie française publié en février 2022 aux éditions Odile Jacob
Confirmez page 219

CONSULTATION PUBLIQUE (30 oct - 29 Nov. 2023)
"LA JOYEUSE"

NOM :

21 NOV. 2023

Prénom :

Messieurs les Prefets Drome & Isère...

Quelle folie !! Connaître - vous seulement cette petite rivière LA JOYEUSE ?? C'est moi des événements passés depuis près de cent ans qui ont entraîné des inondations catastrophiques --

Le dossier qui dure depuis plus de 20 ans est "truffé" de méconnaissances du terrain et de son environnement extraordinaire

(espaces protégés de tout genre --) les bases de calcul au sujet des débits ont été faits à partir de valeurs non vérifiées par des relevés

(à partir d'autres bassins versants) sous commune mesure, d'un dossier PPRI toujours valable mais avec des valeurs 30 à 40% ~~supérieure~~ ~~excessives~~ "décrétées" par le "supérieur" d'un bureau d'études débarquant d'une autre pluvie --

Pourquoi n'a le Prefet ne demandez - vous pas la vérification des calculs de débits

à partir des valeurs (vraies) du point de

PARNANS le 20/11/2023

signature

Sujet : [INTERNET] Consultation projet Joyeuse

Date : Wed, 22 Nov 2023 11:26:07 +0100

De

Répondre à

Pour

Bonjour Madame Monsieur

Fort des travaux entrepris localement sur le cours de la Savasse, voici plusieurs années, et qui se sont avérés très efficaces, pourquoi vouloir imposer sur le cours de la Joyeuse d'autres techniques de déversoirs parallèles trop en amont et qui se sont finalement avérées catastrophiques en aval en d'autres lieux (dans le Var entre autre).

Mais peut être est ce la volonté de profiter d'une opportunité de subventions européennes, qu'il faut à tout prix dépenser, que nos politiques sont prêts à enfreindre les jugements démocratiques et donc faire fi des lois !?

Dans le cas présent il est désespérant de constater que même les décisions d'un tribunal administratif peuvent être remises en cause par dérogation sur simple sollicitation de représentants de l'état, serions nous déjà entrés avant l'heure dans une dictature administrative !?

Cet exemple mérite d'être divulgué dans la presse nationale !?

Cordialement

Sujet :[INTERNET] Consultation publique pour le projet Joyeuse

Date :Sun, 26 Nov 2023 19:45:11 +0100

De : [REDACTED]

Répondre à : [REDACTED]

Pour : ddt-sefen-pma@drome.gouv.fr

Messieurs les Préfets, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Valence Romans Agglo ne respecte pas :

- La déontologie : dossier sur l'environnement non fourni à la première enquête publique.
 - La démocratie : pas de retour sur les questions posées par le public lors de l'enquête publique.
 - Les remarques faites par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.
 - Les habitants du territoire
- et refuse le dialogue pourtant longuement réclamé.

A l'heure où tous les curseurs sont au rouge sur la question du climat, les habitants, l'environnement et la Joyeuse demandent juste du respect pour que l'avenir de nos enfants soit écologiquement viable.

- ACCEPTEREZ-VOUS d'écouter les propositions des habitants ?

Messieurs les Préfets, ne signez pas l'arrêté de dérogation sans avoir entendu ce que les gens de terrain ont à vous dire...

Le projet de l'agglo Valence Romans concernant les aménagements de la rivière Joyeuse est disproportionné.

L'environnement de cette rivière peut permettre de réaliser des zones d'expansion en cas de crues déjà en amont de la zone prévue pour les casiers et d'éviter ainsi une inondation impactant les villages.

L'agglo veut éviter une hypothétique inondation dans la zone industrielle de Romans sur Isère MAIS il est étonnant de constater qu'en 2014 était construit le Parc St Paul, et qu'à ce moment-là, ce secteur devait être en zone non inondable !

L'autorisation a été donnée de construire un complexe qui transforme 27 000m² de terres agricoles en capacité d'absorber les eaux de pluie en surface bétonnée et goudronnée !

- Etes-vous certains que c'est la rivière qui sera responsable des prochaines inondations ?

J'ai pu constater sur les réalisations de la Savasse ce que les casiers-digues pouvaient donner en termes de paysage et d'environnement : plus d'eau l'été, plus d'arbres, peu d'espèces animales et peu de plantes. Il est incohérent de lire dans le magazine Valence Agglo qu'il faut protéger ou créer des zones humides (ce qui a un coût) et dans le même temps détruire ou fondamentalement modifier la zone humide des Guilhomonts (ce qui a aussi un coût).

Messieurs les Préfets, ne signez pas l'arrêté de dérogation et STOPPEZ tous ces projets de bétonisation à outrance.



4, place Laennec
26000 VALENCE
Tél. : 04 26 60 80 00
Mél. : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

Sujet : [INTERNET] CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET JOYEUSE

Date : Sun, 26 Nov 2023 19:09:59 +0100

De [REDACTED]

Répondre à [REDACTED]

Pour : ddt-sefen-pma@drome.gouv.fr

Messieurs les Préfets, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Les aménagements de la rivière Joyeuse, prévus dans le dossier de Valence Romans Agglo sont un désastre environnemental et vont coûter 9 millions d'euros.

Une somme énorme pour un agriculteur qui travaille plus de 75h par semaine.

MAIS qui ressemble au montant de l'argent de poche pour l'agglo qui dépense allègrement NOTRE argent !

Les agriculteurs calculent chaque jour pour justifier leur moindre dépense.

Ils vont perdre leurs terres précieuses pour des montants dérisoires sachant qu'ils perdent des années de revenus.

Ils connaissent le territoire avec lequel ils travaillent depuis leur enfance. Avec des techniciens locaux, ils ont réfléchi à des propositions alternatives pour lutter contre les crues. Et comme par hasard, ces alternatives seraient bien moins coûteuses pour les finances publiques. Notre argent ! A l'heure où les hôpitaux, l'éducation, la culture manquent cruellement de moyens, nous sommes nombreux à penser que les pouvoirs publics gèrent avec peu de considération l'argent qui leur est confié.

- Allez-vous cautionner une dépense dont le montant est injustifié sans prendre en compte une proposition plus économe ?

Par ailleurs, il y a sur la Joyeuse de nombreuses espèces animales et végétales qui vivent déjà dans un équilibre précaire en raison du réchauffement climatique – dont nous sommes la cause et que nous ne sommes plus sensés ignorer.

C'est de notre patrimoine dont il est question - et celui de nos enfants !

- Est-ce que nos enfants ne trouveront plus que dans les livres d'images : le triton alpestre, la salamandre tachetée, l'alyte accoucheur, la rainette méridionale et le crapaud calamite... La couleuvre d'Esculape, le martin pêcheur d'Europe, l'alouette lulu, le pigeon colombin, le guêpier d'Europe, la huppe fasciée et la bondrée apivore.

La loutre d'Europe et les 23 espèces de chauve-souris... Le calopteryx méditerranéen et l'onychogompe à pinces.

Ainsi que les nombreuses variétés d'arbres et de plantes rares et protégées.

- Allez-vous permettre en toute conscience la destruction de notre biodiversité ?

Sur Peyrins, les travaux effectués sur la Savasse font que : en été, l'eau ne coule plus, le paysage a été complètement modifié pour laisser place à des digues certes engazonnées, mais sans aucune diversité à part l'ambrosie contre laquelle nous luttons également tant les habitants sont devenus allergiques. Aucune espèce végétale ne peut s'installer compte tenu de l'entretien régulier et coûteux à la collectivité et je ne parle pas des espèces animales qui ont disparu...

Messieurs les Préfets, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Sujet :[INTERNET] La Joyeuse

Date :Thu, 16 Nov 2023 17:15:33 +0100

De [redacted] <[redacted]@gmail.com>

Répondre à [redacted]

Pour :ddt-sefen-pma@drome.gouv.fr

Je suis contre l'autorisation environnementale, l'autorisation de défrichage et la demande de dérogation pour travaux en zones humides.

[redacted]

Sujet :[INTERNET] Pétition la joyeuse // Ne signez pas l'arrêté de dérogation SVP

Date :Tue, 28 Nov 2023 12:55:42 +0100

De :

Répondre à :

Pour :ddt-sefen-pma@drome.gouv.fr

Messieurs les Préfets, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Valence Romans Agglo ne respecte pas :

- La déontologie : dossier sur l'environnement non fourni à la première enquête publique.
- La démocratie : pas de retours sur les questions posées par le public lors de l'enquête publique.
- Les remarques faites par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.
- Les habitants du territoire

et refuse le dialogue pourtant longuement réclamé.

A l'heure où tous les curseurs sont au rouge sur la question du climat, les habitants, l'environnement et la Joyeuse demandent juste du respect pour que l'avenir de nos enfants soit écologiquement viable.

- ACCEPTEREZ-VOUS d'écouter les propositions des habitants ?

Messieurs les Préfets, ne signez pas l'arrêté de dérogation sans avoir entendu ce que les gens de terrain ont à vous dire...

Messieurs les Préfets, ne signez pas l'arrêté de dérogation...

Leslie Gruel

Sujet : [INTERNET] projet joyeuse

Date : Tue, 28 Nov 2023 06:57:13 +0100

De [REDACTED]

Répondre à [REDACTED]

Pour : ddt-sefen-pma@drome.gouv.fr

Bonjour,

je suis contre le projet de la joyeuse proposé par l'agglo. Ce projet n'a pas été revu malgré nos protestations.

Vous ne tenez pas compte de la biodiversité présent dans ses zones humides (la flore n'a pas été étudiée).

Aucune fouille archéologique n'est prévue alors que vous allez creuser pour faire des casiers.

7000 camions vont se déplacer et nos routes seront détruites.

Quel projet gigantesque pour un petit débit de notre rivière avec l'argent public (taxe gémapi). Revoyez votre copie messieurs les bureaucrates !

Cordialement

[REDACTED]